



Doc. 13532
23 juin 2014

Le “bateau cercueil”: actions et réactions

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de recommandation, paragraphe 3.2, après les mots « en dehors de l'Europe », insérer les mots suivants:

« , en tenant compte des préoccupations de l'Assemblée à l'égard de la création de centres de transit ou de traitement adoptées dans la Recommandation 1808 (2007) et la Résolution 1569 (2007). »

Déposé par:

STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
IWIŃSKI Tadeusz, Pologne, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MAHOUX Philippe, Belgique, SOC

1. 2014 - Troisième partie de session

